

EXTRAIT DU REGISTRE DES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE

ARRT DE SARCELLES

SEANCE ORDINAIRE DU 06 FEVRIER 2023

L'An deux mille vingt-trois, le Six Février, à 20 H 30.

Le CONSEIL MUNICIPAL de DEUIL-LA-BARRE, légalement convoqué par courrier du 31 Janvier 2023 et, par affichage du 31 Janvier 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Muriel SCOLAN, Maire.

PRESENTS : M. BAUX, Mme PETITPAS, M. CHABANEL, Mme DOUAY, Mme BRINGER, M. DUFOYER, Mme GERMAIN, Adjoints au Maire.

Mme DOLL, Mme MORIN, Mme HUET, M. DA CRUZ PEREIRA, M. ROUSSEAU, M. NGWE, Mme MICHEL, M. FROIDURE, Mme MICHARD, Mme SIGNOR, M. CELESTIN, M. MASSERANN (quitte la séance à la question 07 avant son vote), M. GUIRAL, Mme ANBANE (Arrive à la question 04), M. BONTEMS, Mme GOCH-BAUER, M. GAYRARD, M. MEREL, M. GUILLO, Mme HAUDRY, M. BROUARD, M. ROY, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. TIR, Mme NAID-DAOUD, Mme CHEMOUNY, Mme CHALLAL-PEREIRA, M. LEGROUNE.

Secrétaire : M. BONTEMS.

PROCURATION(S) :	M. TIR	A	Mme BRINGER,
	Mme NAIT-DAOUD	A	M. BAUX,
	Mme CHEMOUNY	A	Mme SCOLAN,
	Mme CHALLAL-PEREIRA	A	M. GAYRARD,
	M. LEGROUNE	A	M. ROY.

11 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023 (DSIL)

VU la note présentant cette délibération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2331-4 et L 1111-10,

CONSIDERANT l'appel à projet dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2023 lancé par l'Etat,

CONSIDERANT que le projet d'extension de l'école élémentaire POINCARE et le projet de construction du centre social « l'ODYSSEE » répondent aussi pleinement aux critères d'éligibilité du dispositif d'une Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023,

CONSIDERANT que la Maîtrise d'œuvre relative à l'extension de l'école élémentaire POINCARE a été financée par l'Etat dans le cadre de la DSIL 2022 à hauteur de 80 % du montant HT du contrat de Maîtrise d'œuvre, soit une subvention obtenue pour l'année 2022 de 371 520 €,

VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget et de l'Investissement en date du 25 janvier 2023,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par **25 Voix Pour, 3 Abstentions (Messieurs BROUARD, ROY et LEGROUNE)** et 6 ne prennent pas part au vote (**Madame GOCH-BAUER, Messieurs GAYRARD, MEREL, GUILLO, Mesdames HAUDRY et CHALLAL-PEREIRA**),

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL 2023 pour les opérations de travaux suivantes :

1. Extension de l'école POINCARE
2. Construction du centre social l'ODYSSE

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

S'ENGAGE à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité,

APPROUVE le plan prévisionnel de financement relatif à l'opération « extension de l'école élémentaire POINCARE » ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financiers	Base subventionnable	Montant de la subvention HT	Indiquer si sollicité ou acquis	Taux de subvention
DETR				
DSIL	5 244 000,00 €	1 048 800,00 €	sollicité	20%
Autre subvention État (à préciser)				
Autre subvention État (à préciser)				
Fonds européens				
Conseil départemental	5 244 000,00 €	1 000 000,00 €	sollicité	19%
Conseil régional	5 244 000,00 €	800 000,00 €	sollicité	15%
Fonds de concours				
Autres (à préciser) CAF	5 244 000,00 €	295 781,00 €	acquis	6%
Sous-total		3 144 581,00 €		
Autofinancement		2 099 419,00 €		40%
Coût HT		5 244 000,00 €		

APPROUVE le plan prévisionnel de financement relatif à l'opération « construction du centre social l'ODYSSEE » ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financiers	Base subventionnable	Montant de la subvention HT	Indiquer si sollicité ou acquis	Taux de subvention
DETR				
DSIL	1 991 680,00 €	398 336,00 €	sollicité	20%
Autre subvention État (à préciser)				
Autre subvention État (à préciser)				
Fonds européens				
Conseil départemental	1 991 680,00 €	250 000,00 €	sollicité	13%
Conseil régional	1 991 680,00 €	200 000,00 €	sollicité	10%
Fonds de concours				
Autres (à préciser) CAF	1 991 680,00 €	541 526,00 €	acquis	27%
Sous-total		1 389 862,00 €		
Autofinancement		601 818,00 €		30%
Coût HT		1 991 680,00 €		

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Le Maire,

 Muriel SCOLAN


Le Secrétaire de séance,

Adrien BONTEMS



Acte publié le 13 Février 2023